

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 novembre 2025

Objet : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le jeudi 27 novembre deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Géraïn à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Monsieur Patrick de la MARQUE
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Daniel GUERIN
Madame Françoise KERN
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Monsieur Igor SEMO

Avaient donné procuration :

Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES
Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Daniel GUERIN
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Igor SEMO
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Patrick de la MARQUE

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Marie CHAVANON
Madame Julie FOURNIER
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, Mme Marie-Gaël DAREAU, représentante de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et L.1612-20,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-8 du 26 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025,

Considérant que la réglementation budgétaire permet aux collectivités et établissements publics, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et les restes à réaliser,

Constatant que les dépenses d'investissement inscrites au budget 2025, hors dette (chapitre 16) et hors restes à réaliser, s'élèvent à 4 626 182,61 euros, il est possible d'autoriser avant adoption du BP 2026 une exécution anticipée des dépenses d'investissement dans la limite maximale de 1 1156 545,65 euros,

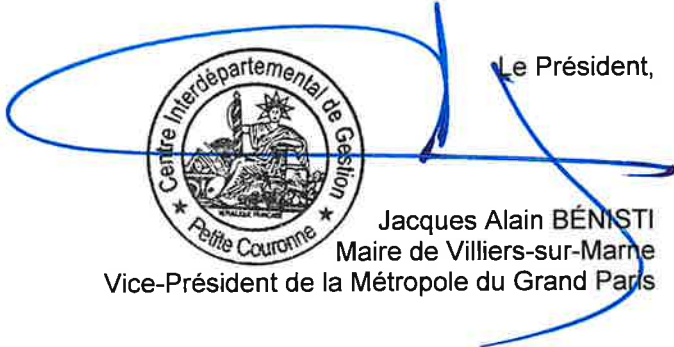
Considérant la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026, afin d'assurer la continuité des activités du CIG,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : DECIDE d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 1 150 000 euros, ainsi répartis :

- Chapitre 20 : 360 000 €
- Chapitre 21 : 790 000 €

Le Président,




Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris